

8 octobre 2020  
Communiqué de presse

## **Loi climat : le "en même temps", ça suffit !**

Le Parlement européen adopte cette semaine sa position en première lecture sur la loi climat présentée au mois de mars par la Commission.

Clef de voûte du Pacte vert, la loi climat telle qu'adoptée par le Parlement inscrit dans le droit l'obligation pour l'Union et les États membres d'atteindre la neutralité climatique pour l'année 2050 au plus tard. Afin d'atteindre cet objectif le Parlement a adopté une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre à 60% pour 2030.

Cette hausse de vingt points de la cible jusqu'alors adoptée par l'Union est assurément un premier pas dans la bonne direction. Néanmoins, il ne permet pas en l'état de respecter l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'élévation de la température globale à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Notre délégation défend, en accord avec les ONG de défense de l'environnement et les rapports des Nations Unies et des scientifiques, l'impératif d'une réduction d'au moins 65% d'ici 2030. C'est le sens des amendements que nous avons déposés mais qui ont été rejetés avec le concours de la majorité du groupe socialiste, à l'exception notable de la délégation française, et de LREM. Il est par ailleurs également nécessaire d'adopter des objectifs de réduction de nos émissions importées comme l'a rappelé fort à propos cette semaine le Haut Conseil pour le climat.

Tout nouvel objectif climatique sans profond changement des politiques européennes ne serait qu'un exercice hypocrite de communication. La cohérence avec ces ambitions climatiques impose une refonte radicale de la PAC, la fin du tout libre-échange, un moratoire sur la 5G, l'arrêt des subventions aux fossiles et des projets gaziers dans le fonds de transition ou encore la fin de l'austérité pour investir massivement dans la transition écologique. Or, LREM qui a soutenu l'objectif de 60% et la Commission européenne poursuivent aveuglément les mêmes dogmes.

La balle est désormais dans le camp du Conseil. Notre délégation n'acceptera aucune tentative des gouvernements des États membres de rabaisser la cible adoptée par le Parlement. Nous dénoncerons et combattrons également toute tentative de reprendre l'illusion d'optique présentée par la présidente von der Leyen lors de son discours sur l'état de l'Union. En effet, le changement de méthodologie proposée, qui déduit les absorptions des puits de carbones naturels tels que les forêts, rehausse artificiellement l'objectif d'au moins 5 points. Cet exercice de fraude climatique est profondément indigne face à l'ampleur des défis que nous devons relever.

Le Parlement a proclamé l'année dernière l'état d'urgence climatique et environnemental. Nous n'avons plus le temps pour les petites entourloupes comptables de Mme von der Leyen et les intentions sans lendemain. La bifurcation écologique et sociale ne peut plus attendre, planifions-la dès maintenant.

